

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026

Référence
050-2026

Attribution du marché pour
la réfection de la toiture de
l'école publique

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
A la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 29 juin à 20 heures 05 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 25 juin 2026.

Date de la convocation : le 25 juin 2026

Présents : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Monsieur Jean-Pierre MELL, Monsieur Adrien PLASSART, Madame Christiane REDON, Madame Myriam SAENZ, Madame Béatrice BALPE, Madame Katalin BORONKAI, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Monsieur Philippe LE QUERE, Monsieur Laurent MARCINISZYN, Monsieur Arnaud COZIEN et Monsieur Fabien DIRAISON

Absents excusés : Madame Virginie BOURNIGAL donne procuration à Madame Stéphanie CHARBUILLET, Madame Elodie CADIOU donne procuration à Madame Christiane REDON et Madame Sophie SCOUARNEC donne procuration à Madame Béatrice BALPE

A été nommé secrétaire : Monsieur Laurent MARCINISZYN

050-2026 – Attribution du marché pour la réfection de la toiture de l'école publique

Le projet de réfection de la toiture de l'école publique de la commune a donné lieu à une consultation en procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 8 mai 2026.

Une seule entreprise a effectué une offre recevable à l'issue de la phase de négociation, à savoir la SARL L'UNION DES OUVRIERS COUVREURS.

Pour donner suite, il est proposé d'attribuer le marché à la SARL L'UNION DES OUVRIERS COUVREURS pour un montant de 126.455,97 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, à l'unanimité des membres présents, d'

- Approuver l'attribution du marché pour la réfection de la toiture de l'école publique à la SARL L'UNION DES OUVRIERS COUVREURS pour un montant de 126.455,97 € HT,
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer le marché, les éventuelles modifications en cours d'exécution ainsi que les actes spéciaux de sous-traitance,
- Autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution du contrat et à prononcer son éventuelle résiliation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Laurent MARCINISZYN



Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

